

FORMULAIRE DE RÉSERVATION

SALLE POLYVALENTE JEAN GUILLOUD

24 rue Saint-Irénée

Capacité autorisée : 1023 personnes

Version : décembre 2024

Nom-Prénom ou nom de l'association :

Personne responsable si association :

Adresse (si particulier) :

Contact téléphonique :

Adresse mail :

Prix : FORFAIT WEEK-END - 740.00 €

Date(s) demandée(s) :

Motif d'occupation de la salle très précis (repas, musique, midi et/ou soir...) :

Tarifs communaux 2025 – Délibération 12/2024DE07

Utilisation repas ou autres manifestations (hors réunions associations).

Les locations « extérieures » sont réservées aux habitants et associations des communes limitrophes.

Salles	1 jour */**	Forfait week- end/2jours **
<i>Salle des fêtes du Prado (salle annexe comprise)</i>		
Famille bessenaise		370 €
Association bessenaise (maximum 3 par an)		85 €
Famille et association extérieures à la commune		740 €
<i>Salle annexe du Prado, salle de réunions rue du Nord,</i>		
Famille bessenaise	180 €	230 €
Association bessenaise (maximum 3 par an)	85 €	85 €
Famille et association extérieures à la commune	360 €	460 €
<i>Salle du Club des Cerisiers Blancs (bâtiment Le Trapèze)</i>		
Famille bessenaise	220 €	305 €
Association bessenaise (maximum 3 par an)	85 €	85 €
Famille et association extérieures à la commune	440 €	610 €
<i>Salle polyvalente (hors sports)</i>		
Famille bessenaise		740 €
Association bessenaise (maximum 3 par an)		160 €
Famille et association extérieures à la commune		1480 €
<i>Salle Résidence la Drivonne</i>		
Résidents, famille bessenaises	85 €	
Association bessenaise (maximum 3 fois par an)	45 €	

*En cas de location pour une seule journée, les clés doivent être restituées **avant 12h00** dans la boîte aux lettres de la Mairie, le lendemain de la manifestation.

**Les agents et élus pourront bénéficier d'une location annuelle à demi-tarif.

Utilisation vin d'honneur (maximum 2 heures) ou anniversaire enfant (maximum 4 heures)

<i>Salle des fêtes du Prado ou Trapèze</i>		
Famille bessenaise		105 €
Famille et association extérieures à la commune		210 €
<i>Salle annexe du Prado ou salle de réunions rue du Nord</i>		
Famille bessenaise		85 €
Famille et association extérieures à la commune		170 €

Matériel

Chaise : 0.50 € Banc : 1.00 € Table : 3.00€
Clé (en cas de perte) : 100 €

Un chèque de caution d'un montant de 500 € sera demandé pour toute location. En cas de matériel cassé, de ménage non correctement réalisé ou de dégradation, celui-ci ne sera pas restitué ou sera restitué déduit de la valeur de remplacement du bien.

- Article 1 :** - Cette salle est louée sur demande préalable adressée en Mairie, pour l'organisation de manifestations associatives mais son utilisation première est sportive.
- Réservation** - Le locataire devra fournir **une attestation de son assurance responsabilité civile** et, en cas d'incidents sur le bâtiment ou sur le matériel, acceptera de prendre en charge, soit directement, soit par l'intermédiaire de son assurance, l'intégralité des frais qui en découleraient.
- Tout accident corporel ou matériel survenu à des personnes est imputable au locataire.
- La durée de la location est fixée le jour de la réservation.
- Article 2 :** - Les tarifs de location sont fixés par le Conseil Municipal. La location devra être réglée en mairie le jour de la réservation **par chèque à l'ordre du Régisseur de la Régie mixte de Bessenay**. Les clefs de la salle seront remises par le secrétariat de Mairie le vendredi entre 13 h 30 et 18 h 30 (04 74 70 80 07). La restitution des clefs devra avoir lieu au plus tard le lendemain de la manifestation **AVANT 12 H 00** dans la boîte aux lettres de la Mairie.
- Tarif et remise des clés** - Le chèque pourra être encaissé avant la date de réservation. Il vaut validation de ladite réservation de salle.
- **En cas de perte des clés, un chèque de 100 € sera demandé au locataire.**
- **Un chèque de caution de 500 € à l'ordre de la Mairie de Bessenay** devra être remis au secrétariat de la Mairie lors de la prise en charge des clefs. Le chèque de caution sera détruit après l'état des lieux.
- Article 3 :** - Il est interdit de modifier l'installation électrique existante.
- Consignes spécifiques** - Le revêtement du sol en place, bien que polyvalent, est sensible aux chocs, rayures. La pose d'un revêtement de protection est **OBLIGATOIRE** en cas de manifestation risquant de dégrader le sol.
- L'entrée de tout véhicule et l'installation de barrières métalliques dans la salle sont interdites.
- Aucun rideau supplémentaire ne peut être mis en place sans l'accord de la mairie.
- Les locaux devront être rendus propres. Il est précisé que pour la cuisine et les WC, le nettoyage sera soigneusement contrôlé.
- Article 4 :** - Les tables et chaises devront être rangées conformément à la disposition initiale, après avoir été parfaitement nettoyées.
- Nettoyage et rangement** - Le locataire dispose de bacs pour les ordures ménagères et pour le tri sélectif devant la salle.
- A la fermeture, les responsables contrôleront que toutes les lumières (extérieures et intérieures) sont éteintes, le chauffage arrêté et **TOUTES** les portes verrouillées, s'assureront que le placard de sonorisation sur la scène est fermé à clé.
- Article 5 :** - Toute perte ou casse de matériel devra être signalée au secrétariat de Mairie.
- Etat des lieux** - Des pénalités pourront être appliquées pour tout objet manquant.

ETAT DES LIEUX D'ENTREE : le vendredi à 14 h,

ETAT DES LIEUX DE SORTIE : le lundi à 8 h 30 ou à 14 h.

En cas de problème, prendre contact avec le service technique (Philippe Jaillet 06 21 87 15 74 été : de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 et hiver : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30)

Si problème durant le week-end : 07 85 69 37 10 ou 06 36 72 11 45

Pour les associations, pensez à compléter également les annexes suivantes :

- Demande de communication
- Demande de location de matériel

Minimum 15 jours avant la date de votre manifestation.

Documents à fournir impérativement lors de la réservation :

- Chèque de règlement à l'ordre du Régisseur de la régie mixte de Bessenay
- Chèque de caution de 500 € à l'ordre de la Mairie de de Bessenay
- Règlement de la salle signé
- Attestation d'assurance R.C.

Fait à Bessenay, le
Le locataire (NOM Prénom)
Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Le maire,
Karine FOREST